

Monts d'Alban et Villefranchois

Communauté de Communes

PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

- La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, ci-après dénommée CCMAV, représentée par Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 27 Juin 2024,
- Et l'association Octobre Rose des Monts d'Alban et alentours, représentée par Monsieur Michel SAUNAL, Président.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Un partenariat a été demandé auprès du bureau de la CCMAV par l'association Octobre Rose des Monts d'Alban et alentours.

Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie de développement durable du territoire, notamment au titre d'actions humanitaires externes ou de solidarités locales retenues par l'Agenda 21, ainsi que d'actions significatives de promotion externe du territoire intercommunal.

En conséquence, les deux signataires de la présente convention précisent ci-après les objectifs et les modalités de ce partenariat, pour l'organisation d'animations de soutien dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » organisée à partir du 27 septembre jusqu'au 27 octobre 2024 sur Alban et Villefranche d'Albigeois.

Article 2 : Objectifs et présentation du partenariat :

L'association Octobre Rose des Monts d'Alban et alentours a pour mission de soutenir la lutte contre le cancer ou toute autre cause dans leurs actions sur la recherche, la prévention, le dépistage ainsi que l'aide apportée aux malades en organisant ou en participant à des actions ou animations diverses.

Des permanences peuvent être assurées à la Maison France services selon les besoins et les demandes et des relations de travail sont mises en place avec la coordinatrice de l'Espace de Vie Sociale et la chargée de mission santé de la Communauté de Communes.

Afin d'accompagner la démarche engagée par l'association, qui mobilise plusieurs associations du territoire autour d'Octobre rose, la ligue contre le cancer représentée par Mireille Viguié, référente sur le secteur, la CCMAV a décidé de participer aux réunions pour suivre l'évolution du projet et d'accompagner l'association dans l'organisation des animations notamment dans le cadre des actions de l'EVS et du Contrat Local de Santé.

En effet, lors de sa création par la CCMAV, plusieurs missions avaient été confiées à l'EVS :

- ✓ Renforcer et/ou faciliter les liens et les solidarités entre les habitants, entre habitants et collectivités/structures, ainsi que l'inter-génération,
- ✓ Etre à l'écoute des habitants, accompagner leurs initiatives et leur permettre de développer leurs projets de vie sociale et d'insertion professionnelle,
- ✓ Soutenir la fonction parentale.

Monts d'Alban et Villefranchois

Communauté de Communes

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil qui permet de mettre en place un projet de santé sur le territoire et qui peut agir sur les déterminants de santé afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Trois axes prioritaires ont été retenus dans le cadre du CLS de la CCMAV : prévention et promotion de la santé, accès aux soins et santé mentale.

Cette initiative permet de rassembler de nombreuses associations pour mener des actions de prévention, libérer la parole et impliquer les habitants à s'engager dans la lutte contre le cancer du sein. Cette opération se déroulera du 27 septembre au 27 octobre 2024 avec 3 temps forts sur l'ensemble de la période :

- Alban du 27 septembre au 29 septembre 2024,
- Villefranche d'Albigeois le 20 octobre 2024,
- Alban la soirée de clôture à la salle omnisports le 27 octobre 2024.

Au vu de la forte mobilisation autour de la mise en place de l'opération Octobre Rose, la CCMAV a souhaité soutenir cette initiative afin d'informer et d'apporter une aide aux malades (prévention, dépistage, recherche...) pour faire reculer cette maladie.

Le partenariat actif de la CCMAV se concrétisera par un appui technique dans l'organisation et par la prise en charge d'outils de promotion et de communication pour cet évènement, qui aura un impact positif pour le territoire.

Article 3 : Engagements de la CCMAV

- Impression des flyers de présentation en couleur réalisée avec les outils de reprographie de la CCMAV dans la limite d'une valeur de 500 €,
- Mise à disposition gratuite de matériel d'animation : réservation de 30 tonnelles 4x4, du podium et vidéo-projecteur (*soit une valeur locative de 655€*),
- Mise à disposition de la salle omnisports du 27/09 au 29/09/2024 en cas de mauvais temps, en raison de l'indisponibilité de la halle d'Alban sur cette période,
- Mise à disposition de la salle omnisports du 20 au 27 Octobre 2024 pour la soirée spectacle et pot de clôture de l'opération Octobre Rose,
- Réalisation d'une convention de prêt avec le Département du Tarn pour la mise à disposition du bibliobus « le Voltigeur » du 25 septembre au 31 octobre 2024 avec la prise en charge des assurances nécessaires liées au prêt du véhicule pendant la durée du prêt,
- Aide à la diffusion locale de l'information : présentation des projets et du déroulement sur le site internet de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, affichage sur les 27 panneaux d'affichage intercommunaux, e-mails d'information aux associations et partenaires de la CCMAV, ...

Article 4 : Engagements de l'association Octobre Rose des Monts d'Alban et alentours

L'association travaillera en concertation avec l'équipe de la CCMAV et elle s'engage aussi à :

- Mobiliser les moyens financiers complémentaires pour mettre en place cet évènement,

Monts d'Alban et Villefranchois

Communauté de Communes

- Assurer avec ses membres et partenaires le travail de préparation, d'animation et de réalisation de ces manifestations,
- Affecter l'ensemble des ressources nettes mobilisées pour l'opération Octobre rose pour la campagne de lutte contre le cancer du sein,
- Inscrire l'ensemble de ces actions dans une démarche locale de développement durable, qui outre l'aspect humanitaire évoqué ci-dessous, veillera à sensibiliser aux comportements écoresponsables, à privilégier l'approvisionnement local, à contribuer à l'animation et à l'épanouissement des personnes du territoire et à renforcer la dynamique associative,
- Mentionner le partenariat avec la CCMAV dans les différents documents de promotion et d'information,

A ce titre les documents et publications faisant l'objet d'une aide de la CCMAV seront transmis pour visa du Président de la CCMAV avant toute publication.

Article 5 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Toulouse, mais les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige ou à recourir à l'arbitrage d'un médiateur choisi d'un commun accord.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour l'opération Octobre Rose 2024.

Elle pourra être modifiée par avenant en cas d'ajustements de l'opération envisagée et éventuellement renouvelée sur présentation d'un nouveau programme.

Fait à ALBAN le

Jean-Luc ESPITALIER
Président de la CCMAV

Jean Pierre LEFLOCH
Vice-Président CCMAV

Michel SAUNAL
Président de l'association